

Délibération du Bureau du 14 Septembre 2017

Date de convocation : 4 Septembre 2017

Etaient présents : Christiane BOCQUET, Gaëtan GORCE, Jean-Paul JACOB, Laurent PARISSÉ, Pierre PETIT, Patrick RAPEAU, Jany SIMEON, Laure STENGEL, Gérard VOISINE,

Etaient excusés : Yannick BLEY, Marie FAUTRIER, Claudine BOISORIEUX, Alain DHERBIER, Thierry FLANDIN, Philippe GILLES, Jean-Louis LEBEAU, Denis MANGEOT, Georges NARCY, Emmanuel POYEN, Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ, Henri VALES.

Dossier de demande de subvention Contrat de Territoire – Commune de Varzy

Afin de réactiver l'attractivité résidentielle et de faciliter le maintien ou l'installation d'habitants de manière équilibrée, le Pays Bourgogne Nivernaise a priorisé dans son contrat de territoire l'accompagnement des communes à la rénovation énergétique et de qualité de leurs logements. Le projet consiste en la réhabilitation de 4 logements : Ces logements sont de type T2, T3 et T7 : deux étaient déjà loués, deux étaient vacants. Au 1^{er} juillet 2017, une des locations est désormais vacante (relogement des locataires dans un autre logement communal), l'autre locataire fait l'objet d'une opération de relogement durant la durée des travaux. Ce projet s'inscrit dans un programme communal de requalification du patrimoine : bénéficiant d'un accompagnement du SIEEEN sur la connaissance prolongeant ainsi le diagnostic énergétique de son patrimoine (2008), la commune mène une action particulière en faveur de la transition énergétique.

La rénovation se fera avec l'objectif d'atteindre le niveau de performance énergétique BBC Rénovation (10KWhEP/m².an). Le bouquet de travaux énergétiques est : isolation thermique, changements des menuiseries, le remplacement des systèmes de chauffage. Le budget total de l'opération est de 549 281 € HT, le montant des dépenses éligibles à la subvention est de 161 500 €. La subvention sollicitée est de 64 600 €.

| Désignation de la dépense | Montant | Désignation de la recette | Montant | |
|---------------------------|-----------|-------------------------------------|--------------|--------------|
| Travaux | 517 970 | Autofinancement | 405 751.50 | 73.8% |
| | | Contrat Territorial Fonds TEO | 64 600 € | 11.8% |
| | | <i>Dépenses éligibles 161 500 €</i> | | <i>40.0%</i> |
| Honoraires | 31 311 | SIEEEN | 20 849 .50 € | 3.8% |
| | | DETR | 58 080.00 € | 10.6 |
| TOTAL HT | 549 281 € | TOTAL HT | 549 281 € | |

Considérant que ce projet est conforme au Contrat de Territoire et qu'il s'inscrit dans la stratégie ciblée d'accueil de nouveaux actifs et de nouvelles activités

Considérant que ce projet est conforme à la fiche-action « *Soutenir la rénovation autonomie de logements communaux inscrite dans un développement territorial* »

Le Bureau du Pays Bourgogne Nivernaise, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** que le projet s'inscrit dans la stratégie ciblée du Pays Bourgogne Nivernaise « S'engager dans une démarche d'accueil de nouveaux actifs et de nouvelles activités » ;
- **DONNE** un avis favorable à un soutien au titre du Contrat de territoire Pays Bourgogne Nivernaise ;
- **PROGRAMME** l'attribution d'une subvention de 64 600 € ;
- **CHARGE** M. le Président de toutes les formalités utiles.

Résultat du vote POUR : 9 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

Fait à Cosne Cours sur Loire, le 14 Septembre 2017
Le Secrétaire Philippe Gilles

